

**DEPARTEMENT**  
SAVOIE  
**ARRONDISSEMENT**  
CHAMBERY

**Objet : Ouvertures de crédits 2023**

EXTRAIT  
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 6 avril 2023**

**L'an deux mille-vingt-trois et le six avril à 18h30,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. MALLEIN. PERRIAT. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. CUCCURU. GROS (Pouvoir B. ALLARD). MARCHAIS (Pouvoir P. ZUCCHERO). MANSOZ. MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). ROSSI. ROULAND (Pouvoir P. DUPERCHY). VANBERVLIET (Pouvoir A. BOIS). WDOWIAK (Pouvoir D. WROBEL).

\*\*\*\*\*

Le Président,

**Explique** à l'assemblée que, conformément à l'article L1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, l'organe délibérant peut autoriser le Président à engager et mandater avant le vote du budget de nouvelles dépenses d'investissement à hauteur de 25% des prévisions budgétaires d'investissement de l'exercice précédent et avec l'engagement d'inscrire ces dépenses au budget primitif,

**Propose** les ouvertures de crédits suivantes :

**BUDGET GENERAL :**

Opération	N° de compte	Montant TTC
98 –Sanitaires	2313 - Constructions	680.00€
<b>TOTAL</b>		<b>680.00 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

AUTORISE le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteurs des montants mentionnées ci-dessus,

DIT que les crédits concernés seront inscrits aux budgets de la Communauté de communes 2023 lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

